



# DISTRICT DE LOT ET GARONNE CRITERIUM VETERANS A 8

## CRITERIUM VETERANS A 8

Ce règlement a pour but de préciser et d'adapter à cette division certains points particuliers des Règlements Généraux et Règlements Sportifs du District de football de Lot et Garonne.

### 1 - AFFILIATION

Tous les clubs participant à cette division doivent être affiliés à la Fédération Française de Football.

### 2 – ORGANISATION & ENGAGEMENTS

L'organisation de ce critérium est soumise aux Règlements Généraux de la FFF, de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine et des règlements sportifs du District de Football du Lot et Garonne.

Les engagements doivent s'effectuer auprès du District de football de Lot et Garonne avant la date fixée annuellement par le Comité de Direction

Les clubs ne peuvent engager qu'une seule équipe dans ce critérium qui n'est constitué que d'un seul niveau.

Les équipes Seniors à 11 sont les premières équipes du club. L'équipe à 8 viendra en suivant.

**Exemple** : le club X possédant 2 équipes Séniors à 11, l'équipe à 8 a l'appellation équipe 3.

Les équipes engagées seront réparties par poule géographique d'un maximum de 6 équipes. Les matchs de cette 1<sup>ère</sup> phase se joueront en rencontre aller/retour.

Les 3 premiers de chaque poule seront repartis sous le format « play off » et « play down » du 4<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup>.

Les équipes de ces nouvelles poules se rencontreront en match aller/retour.

Aucune montée ne sera attribuée en fin de saison.

Une finale de critérium sera organisée entre les 1<sup>er</sup> de chaque poule. Les modalités de cette finale seront étudiées lorsque les nombres d'équipes engagées seront connues. La finale se jouera le même jour que la finale des championnats.

Chaque saison, il sera également proposé une coupe Critérium vétérans, dont la finale se jouera à la même date que les coupes départementales.

### 3 – QUALIFICATION- LICENCES-PARTICIPATION

Tout joueur doit être titulaire d'une licence « libre » ou « Foot Loisir » délivrée par la Fédération Française de Football et avoir les délais de qualification réglementaire conformément à l'article 141 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football (Rappel : la licence Foot Loisirs ne permet pas de participer aux compétitions Foot à 11).

La participation effective en tant que joueur à plus d'une rencontre officielle est interdite le même jour et au cours des deux jours consécutifs (art 151 des RG).

### 4 - HEURES DES RENCONTRES

L'horaire officiel des rencontres est fixé du vendredi à compter de 20 heures au dimanche matin à 12h30. Un changement de date et/ou d'heure est possible, sous réserve de l'accord des 2 clubs et de l'information de la commission compétente.

A défaut d'un accord entre les clubs, la commission fixe la date définitive.

### 5 – FEUILLE DE MATCH

La feuille de match papier sera obligatoire et utilisée pour ce critérium. Les modalités sont identiques aux règlements sportifs du District de Football du Lot et Garonne.

DISTRICT DE FOOTBALL DE LOT ET GARONNE

SIÈGE SOCIAL – 200 RUE DE LILLE - 47006 AGEN CEDEX

TEL : 05 53 96 74 68 - INTERNET : [HTTPS://LOT-ET-GARONNE.FFF.FR](https://lot-et-garonne.fff.fr) - E-MAIL : [DISTRICT@LOT-ET-GARONNE.FFF.FR](mailto:district@lot-et-garonne.fff.fr)  
ASSOCIATION RÉGIE PAR LA LOI DE 1901 RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE - N° SIRET : 322 759 341 00025



## DISTRICT DE LOT ET GARONNE CRITERIUM VETERANS A 8

### **6 - REGLEMENTS DES RENCONTRES**

Le terrain de jeu, correctement tracé et équipé, doit correspondre au traçage réglementaire pour la compétition à 8. Le règlement du foot à 8 sera appliqué. Les principales règles de cette compétition sont :

- Deux périodes de 35 minutes chacune
- Les joueurs pouvant participer devront être licencié en licence vétérans
- Les joueurs ont droit à une pause entre les deux périodes
- La pause de la mi-temps ne doit pas excéder 10 minutes
- Le tackle est proscrit
- Le hors-jeu se juge à la ligne médiane
- 14 joueurs maximum sont autorisés sur la feuille de match, avec un minimum de 6 joueurs
- La relance du gardien de but doit s'effectuer à la main (hors coup de pied de but)
- La règle de la passe en retrait au gardien s'applique comme au football à 11.

### **7 - CLASSEMENT et POINTS**

Identiques aux règlements sportifs du District de Football de Lot et Garonne.

### **8 - FORFAIT - PENALITES**

Identiques aux règlements sportifs du District de Football de Lot et Garonne.

### **9 - TERRAINS IMPRATICABLES - MATCHS REMIS**

Identiques aux règlements sportifs du District de Football de Lot et Garonne.

### **10 - ARBITRAGE**

Il n'y a pas de désignation d'arbitre ou de délégué officiels. Les arbitres et assistants bénévoles doivent être régulièrement licenciés. A tout moment, lors d'un arrêt de jeu, l'arbitre assistant peut être remplacé et prendre part au jeu. Le club recevant n'est pas tenu de fournir un commissaire au terrain.

### **11 - COULEURS DES MAILLOTS**

Identiques aux règlements sportifs du District de Football de Lot et Garonne.

### **12- RESERVES ET RECLAMATIONS**

Identiques aux règlements sportifs du District de Football de Lot et Garonne.

### **13 - APPELS**

Identiques aux règlements sportifs du District de Football de Lot et Garonne.

### **14 - SUSPENSION**

La purge des sanctions est encadrée conformément à l'article 226 des RG.



## DISTRICT DE LOT ET GARONNE CRITERIUM VETERANS A 8

### **15 - FIN DE SAISON**

Un rassemblement sous forme conviviale est organisé en fin de saison. Le nombre d'équipes participantes et les modalités de cette journée sont définis chaque saison par le Comité de Direction.

### **16 - CAS NON PREVUS**

Les cas non prévus dans les présents règlements sont réglés conformément aux Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine et, à défaut, par le Comité de direction du District de football de Lot et Garonne.

### **ADDITIF AU REGLEMENT EN DATE DU 22/06/2023 VOTE EN ASSEMBLEE GENERALE A ESTILLAC.**

**Modifié le 13/09/2023 en commission des compétitions séniors.**

### **3 – QUALIFICATION- LICENCES-PARTICIPATION**

- Article 66 des Règlements Généraux de la FFF. Les joueurs sont classés par catégorie d'âge, dans les conditions suivantes pour la saison 2023/2024 :  
Sénior-Vétéran : nés avant 1989 (uniquement les joueurs)
- Seront acceptés sur la feuille de match 14 joueurs, dont 3 joueurs âgés de 30 à 34 ans. Deux joueurs maximums de cette tranche d'âge pourront participer en même temps à la rencontre.

### **6 - REGLEMENTS DES RENCONTRES**

- La règle du remplaçant/remplacé sera admise pour l'ensemble des rencontres en critérium vétéran.

Agen le 14/09/2023